

Ordre du jour prévisionnel Conseil d'administration du 21 octobre 2022

- Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 juin 2022 ;
- Informations générales liées à l'actualité de l'ESAA (HCERES, évènements de la rentrée 2022) ;
- Délibération n°1 sur l'adoption volontaire à la M57 (avis du comptable public joint) ;
- Délibération n°2 sur les modalités d'application du référentiel budgétaire et comptable M57;
- Délibération n°3 sur le règlement budgétaire et financier de l'ESAA ;
- Délibération n°4 sur la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement ;
- Délibération n°5 sur la décision modificative 2022 (voir EC pour investissement) ;
- Délibération n°6 sur le ROB 2023 ;
- Délibération n°7 sur le tableau des effectifs ;
- Délibération n°8 sur l'actualisation des plafonds de RIFSEEP ;
- Délibération n°9 sur le tarif des impressions ;
- Délibération n°10 sur le rattachement des charges à l'exercice ;
- Délibération n°11 sur la provision pour dépréciations ;
- Délibération n°12 sur la NBI - poste de direction ;
- Délibération n°13 sur la mise en place d'un tutorat étudiant ;
- Délibération n°14 sur les emplois contractuels de l'ESAA ;
- Délibération n°15 sur le tarif de participation aux frais d'entretien pour le logement ESAA ;
- Délibération n°16 portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les ateliers d'EAC ;
- Délibération n° 17 sur la la mise en place du forfait télétravail ;
- Délibération n°18 sur la rémunération de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) aux professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
- Questions diverses.